



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-14

Séance du 24 mars 2023

Date de convocation : 20/03/2023 L'an 2023, le 24 mars à 16h, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Tours, dûment convoqué par son Président, s'est réuni salle du conseil d'administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 15/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 15/17

Pouvoirs : 1/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : M. DENIS, Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON, Mme BLET, Mme DARIES, M. BRUN, M. PIERRE, Mme CABANNE, M. OREAL, M. GARNAUD, M. MUSSARD, Mme BECARD, Mme MAUDUIT, Mme LEVAVASSEUR, Mme SERRA.

Avait donné pouvoir : M. FLEISCH à Mme MAUDUIT.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY.

Tome 1 - N°23-14- OBJET : Budget EHPA – Reprises sur provisions.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que les provisions successives pour gros entretien (P.G.E.) pour les résidences Pasteur et Saint Paul seront reprise dans sa totalité au Budget Primitif 2023.

Le solde des provisions au 31/12/2022 au compte 1572 « Provisions pour gros entretien » est le suivant :

Résidence Saint Paul	30 039,00 €
Résidence Pasteur	121 928,00 €
	<u>151 967,00 €</u>

Ces provisions, constituées au fil du temps l'ont été pour faire face aux augmentations des prix des matériaux et en lien avec le redémarrage des travaux après l'arrêt brutal liée à la pandémie.

Ces montants sont inscrits dans le budget Primitif 2023 en mouvements d'ordre :

- ✓ En recette au compte 7815 « Reprise sur provisions d'exploitation »
- ✓ En dépenses au compte 1572 « Provisions pour gros entretien ».

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la reprise des provisions inscrite au Budget Primitif 2023 de l'EHPA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Président du CCAS


Emmanuel DENIS

